

DG-2020-045

Date : le 6 juillet 2020

AUTORISATION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE en vertu de l'article 317 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires*

Objet : Radiation des comptes de taxes avec des soldes de plus ou moins 3 \$

CONSIDÉRANT le besoin d'alléger la gestion des comptes de taxes scolaires à recevoir;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif en appui à la direction générale.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL AUTORISE, au nom du Centre de services scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais, que les comptes de taxes avec des soldes de plus ou moins 3 \$, pour un montant total de 1 460,83 \$ soient radiés du rôle d'évaluation lors de l'opération de fin d'année financière 2019-2020 par le service de taxation.


Denis Rossignol, directeur général


Louis-Philippe Larivière, secrétaire général